



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-129

## **Presse à injecter toute électrique ou hybride**

### **1. Secteur d'application**

Industrie.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride (électrique et hydraulique) ou transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride.

Une presse à injecter est « toute électrique » lorsque le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisés par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique.

Une presse à injecter est « hybride » lorsque, a minima, deux fonctions parmi le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisées par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique.

La transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse hybride s'effectue par l'installation d'un kit d'hybridation.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride ou d'un kit d'hybridation, et dans le cas de la mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou hybride, sa puissance électrique nominale.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est une presse à injecter toute électrique ou une presse à injecter hybride ou un kit d'hybridation. Dans le cas de l'installation d'une presse à injecter toute électrique ou hybride, ce document précise la puissance électrique nominale de la nouvelle presse.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

15 ans pour une presse à injecter toute électrique ou hybride.

10 ans pour la transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride.



## 5. Montant de certificats en kWh cumac

- Mise en place d'une presse à injecter toute électrique :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	<b>14 200</b>
2x8h	<b>28 300</b>
3x8h avec arrêt le week-end	<b>42 500</b>
3x8h sans arrêt le week-end	<b>60 200</b>

X

Puissance électrique nominale de la presse toute électrique neuve en kW
<b>P</b>

- Mise en place d'une presse à injecter hybride :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	<b>9 100</b>
2x8h	<b>18 200</b>
3x8h avec arrêt le week-end	<b>27 300</b>
3x8h sans arrêt le week-end	<b>38 700</b>

X

Puissance électrique nominale de la presse hybride neuve en kW
<b>P</b>

- Transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride par l'installation d'un kit d'hybridation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	<b>4 900</b>
2x8h	<b>9 800</b>
3x8h avec arrêt le week-end	<b>14 800</b>
3x8h sans arrêt le week-end	<b>20 900</b>

X

Puissance électrique nominale de la presse hydraulique existante en kW
<b>P</b>

La puissance électrique nominale P est celle figurant sur la plaque signalétique de la presse à injecter hydraulique existante ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant de la presse à injecter hydraulique existante.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-129,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ IND-UT-129 (v. A14.1) : Mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride (électrique et hydraulique) ou transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie :     OUI                     NON

\*Nature de l'opération :

Installation d'une presse à injecter toute électrique

Installation d'une presse à injecter hybride

Transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride par l'installation d'un kit d'hybridation

NB : une presse à injecter est hybride lorsque, a minima, deux fonctions parmi le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisées directement par des moteurs électriques

NB : une presse à injecter est toute électrique lorsque le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisés directement par des moteurs électriques

À ne remplir que si l'opération concerne l'installation d'une presse à injecter toute électrique ou hybride :

\*Puissance électrique nominale P de la presse à injecter neuve (kW) : .....

A ne remplir que si les marque et référence de la presse ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque : .....

\*Référence : .....

À ne remplir que si l'opération concerne la transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride par l'installation d'un kit d'hybridation :

\*Puissance électrique nominale P de la presse à injecter hydraulique existante (kW) : .....

À ne remplir que si les marque et référence du kit d'hybridation ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque : .....

\*Référence : .....

\*Mode de fonctionnement du site :

1x8

2x8

3x8 avec arrêt le week-end

3x8 sans arrêt le week-end